

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Identificateur de produit**

**Identité du produit**

CRP PENTOSIN CHF 202

**Autres moyens d'identification;**

CRP PENTOSIN CHF 202

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé**

Fluide hydraulique

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Nom de la société**

CRP Industries, Inc.  
35 Commerce Drive  
Cranbury NJ 08512  
United States

**Secours**

**Téléphone No**

Canada – ChemTrec 1-800-424-9300

**Service clientèle: CRP Industries, Inc.**

## 2. Identification des dangers du produit

**Classification de la substance ou du mélange**

Sensibilisant cutané  
catégorie 1; H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger par aspiration,  
catégorie 1; H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité aquatique (aiguë),  
catégorie 3; H402

Nocif pour les organismes aquatiques.

**Éléments d'étiquetage**



**Danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

**[Prévention]:**

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN CHF 202**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 09/08/2022

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

**[Réponse]:**

P301+310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P331 NE PAS faire vomir.

P333+313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**[Stockage]:**

P405 Garder sous clef.

**[Disposition]:**

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

### 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified Numéro CAS: 0072623-86-0 Synonymes : Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified	65 - 85	Non Classé	Pas de données disponibles.-
1-Decene, dimer, hydrogenated Numéro CAS: 0068649-11-6 Synonymes : 1-Decene, dimer, hydrogenated	30 - 60	Danger par aspiration, catégorie 1; H304	Pas de données disponibles.-
Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives Numéro CAS: 0061791-44-4 Synonymes : Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	0.1 - 1	Corrosion du métal; H290 Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302 Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1C; H314 Sensibilisant cutané catégorie 1; H317 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318 Toxicité aquatique (aiguë), catégorie 1; H400	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

\*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

## 4. Premiers secours

### Description des premiers secours

<b>Généralités</b>	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
<b>Yeux</b>	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
<b>Peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Résumé</b>	Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.
<b>Inhalation</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre extinctrice ou brouillard comme la pulvérisation d'eau. Éteignez les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau additionnée d'un surfactant approprié.

Moyens d'extinction inappropriés : Arroser avec un jet d'eau plein.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

### Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie. Éloigner le récipient de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Éliminer les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Il ne doit pas pénétrer dans les égouts.

**Guide ERG N°** ---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Éliminer le matériel collecté conformément à la réglementation. Arrêter le flux de matière, si cela est sans risque.

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Empêcher la formation d'aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en travaillant avec le produit. Prendre les précautions habituelles lors de la manipulation de produits à base d'huile minérale ou de produits chimiques. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Fournir une ventilation adéquate.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas chauffer à des températures proches du point d'éclair.

Matières incompatibles: Substances oxydantes fortes. Acides forts. Bases fortes.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0061791-44-4	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN CHF 202**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 09/08/2022

		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0068649-11-6	1-Decene, dimer, hydrogenated	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie
0072623-86-0	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN CHF 202**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 09/08/2022

	Nunavut	Aucune limite établie
	Ontario	Aucune limite établie
	Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
	Québec	Aucune limite établie
	Saskatchewan	Aucune limite établie
	Yukon	Aucune limite établie

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m<sup>3</sup> OSHA PEL et 10 mg / m<sup>3</sup> ACGIH.

**Contrôles de  
l'exposition**

**Respiratoire**

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

**Yeux**

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

**Peau**

Lunettes de sécurité de protection recommandées

**Contrôles d'ingénierie**

Gants de protection recommandés.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Autres pratiques de  
travail**

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Vert foncé Liquide
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé
<b>pH</b>	Indisponible
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	Indisponible
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b>	Indisponible
<b>Point d'éclair</b>	> 150 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	Indisponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	n'est pas applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	<b>Limite inférieure d'explosivité:</b> Indisponible



Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN CHF 202

Date de révision de la fiche  
signalétique: 09/08/2022

<b>Tension de vapeur (Pa)</b>	Indisponible
<b>Densité de vapeur</b>	Indisponible
<b>Densité</b>	0.83 g/ml (15.00 °C)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)</b>	Non mesuré
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Indisponible
<b>Température de dégradation (°C)</b>	Indisponible
<b>Viscosité (cSt)</b>	Viscosité cinématique : 19 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)

## 9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

### Conditions à éviter

Pas de données disponibles

### Matières incompatibles

Substances oxydantes fortes. Acides forts. Bases fortes.

### Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified - (72623-86-0)	---	---	---	---	---
1-Decene, dimer, hydrogenated - (68649-11-6)	---	---	---	---	---

Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives - (61791-44-4)	---	---	---	---	---
--------------------------------------------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

**Données sur la cancérogénicité**

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0061791-44-4	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
0068649-11-6	1-Decene, dimer, hydrogenated	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
0072623-86-0	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	1	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Voies d'entrée possibles: Pas de données disponibles

**Symptômes et effets, aigus et différés:**

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique

**Inhalation**                      Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Peau**                                      Peut provoquer une allergie cutanée.





Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN CHF 202

Date de révision de la fiche  
signalétique: 09/08/2022

## 12. Informations écologiques

### Toxicité

### Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified - (72623-86-0)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
1-Decene, dimer, hydrogenated - (68649-11-6)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives - (61791-44-4)	Non disponible	Non disponible	Non disponible

### Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

### Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

### Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

### Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN CHF 202**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 09/08/2022

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>Classe de danger TMD:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>IMDG:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable	<b>Classe d'aérien:</b> Non applicable <b>Sous-classe:</b> Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>Dangers pour l'environnement</b>			
<b>IMDG</b>	Polluant marin: Non;		
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	n'est pas applicable		

## 15. Informations réglementaires

**Résumé sur les réglementations** La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA)

1-Decene, dimer, hydrogenated (UVCB )

Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives (UVCB )

Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified (UVCB )

**Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :**

1-Decene, dimer, hydrogenated

Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives

Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified

**Liste extérieure des substances (LES):**

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:  
(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:  
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Substances carcinogènes:  
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:  
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:  
(aucun ingrédient indiqué)



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN CHF 202**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 09/08/2022

**Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:**  
(aucun ingrédient indiqué)

**Proposition 65 Étiquette de Danger:**

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified (0072623-86-0)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
1-Decene, dimer, hydrogenated (0068649-11-6)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives (0061791-44-4)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil-unspecified (0072623-86-0)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
1-Decene, dimer, hydrogenated (0068649-11-6)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives (0061791-44-4)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

## 16. Autres informations

**Date de révision de la fiche signalétique** 09/08/2022

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.



**Fiche de données de sécurité  
(FDS) Conforme au Règlement sur les  
produits dangereux (DORS/2015-17)  
CRP PENTOSIN CHF 202**

Date de révision de la fiche  
signalétique: 09/08/2022

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fin de la FISPQ